ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sida

Question écrite n° 16600

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'absence de délivrance d'un traitement prophylactique postexposition au VIH par le service des urgences du centre hospitalier intercommunal de Tarbes - Vic-en-Bigorre. En effet, dans les Hautes-Pyrénées, il apparaîtrait que seul le service des urgences du Centre hospitalier de Lourdes serait habilité actuellement à pouvoir délivrer rapidement un tel traitement. Or nous savons que, pour être efficace, ce dernier doit être pris par le patient dans les deux heures qui suivent la prise de risque. Dans ce contexte d'urgence, il serait surprenant de constater que la population de la principale agglomération des Hautes-Pyrénées ne bénéficie pas d'un tel dispositif. Elle lui demande donc de lui faire le point sur ce dossier, et de lui indiquer ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Le centre hospitalier de Tarbes dispose au sein du département des urgences d'un kit d'urgence de traitement prophylactique postexposition au VIH. Conformément aux recommandations, ce kit s'accompagne d'un protocole d'utilisation. Par ailleurs, une procédure est mise en place, qui permet d'adresser les patients concernés vers le médecin référent pour le VIE. Ces divers éléments sont également mis au point, au profit des patients du Haut-Adour, par l'intermédiaire de l'unité de proximité d'accueil de traitement et d'orientation des urgences de Bagnères-de-Bigorre.

Données clés

Auteur : Mme Chantal Robin-Rodrigo
Circonscription : Hautes-Pyrénées (2e circonscription) - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 16600
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 avril 2003, page 2874
Réponse publiée le : 8 décembre 2003, page 9471